

Monjardinieronline®

Qui sommes-nous ?

Monjardinieronline.fr est une plateforme qui offre des prestations d'entretien de jardin, et qui étend ses compétences à des services paysagers.

Monjardinieronline® permet de faire entretenir son jardin de façon simple et efficace, par des artisans-anes partenaires.

Les clients-tes créent eux-elles-mêmes leur devis, choisissent la date d'intervention et leur professionnel-lle parmi notre large éventail d'artisans-anes partenaires.

Ce procédé permet une rapidité de commande et d'action en toute autonomie.

Les professionnels-lles, soigneusement sélectionnés-ées pour la qualité de leur travail et leurs disponibilités, accèdent en toute liberté à une large clientèle à travers le site internet www.monjardinieronline.fr.

Les avantages et les facilités garantis par Monjardinieronline®

- Vous accédez à un important portefeuille de clients-tes sans faire aucune démarche de prospection
- Vous n'avez pas de devis à réaliser
- Vos pré-facturations sont gérées par Monjardinieronline® et le paiement est sécurisé
- Vous n'avez pas de risque d'impayés
- Vos frais de déplacement sont pris en charge
- Notre plateforme vous permet de gérer votre planning facilement et en temps réel
- Vous recevez des notifications par e-mail à chaque commande de prestation, et des SMS la veille de vos rendez-vous
- Vous pouvez cumuler plusieurs interventions journalières dans une même zone géographique
- Un volume d'activité peut vous être proposé
- Votre travail est plébiscité par Monjardinieronline® qui assure ainsi la valorisation et la pérennisation de votre activité

Pourquoi les clients-tes vous choisiront à travers Monjardinieronline® ?

En passant par notre plateforme, le-la client-e bénéficie comme vous d'avantages et de facilités :

- Facilité de commande en ligne avec devis instantané
- Autonomie des clients-tes selon leurs souhaits et leur emploi du temps
- Fiabilité du système de paiement et prix forfaitaires sans surprises
- Excellence de la prestation et respect des délais
- Assurance de la qualité des artisans-anes par l'engagement de Monjardinieronline®
- Accès à un répertoire de professionnels-lles reconnus-ues et qualifiés-ées
- Préservation des droits des consommateurs-trices
- Déduction fiscale potentielle de 50% (voir la législation en vigueur)

Monjardinieronline® assure ainsi à la clientèle comme aux artisans-anes une mise en relation basée sur la confiance, la qualité et le respect des droits et avantages de chacun-e, dans un cadre à la fois apaisé et exigeant.

Contrat de coopération commerciale

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

La société « **Monjardinieronline®** », SAS au capital de 30.000 € immatriculée au RCS d'ALENCON n°824 285 233, 102 Avenue Henry Cheron 14000 CAEN, numéro de TVA intracommunautaire FR 82 824285233,

Ci-après dénommée l'« **Opérateur**»,

D'une part,

ET

Personne morale:

Y (dénomination sociale) (forme) (capital), (RCS) dont le siège social est situé à (siège social) représentée par (prénom) D (nom), en sa qualité de (qualité),

et/ou

Personne physique:

(prénom) B (nom), demeurant à (adresse), RCS, RM, n° TVA

Ci-après dénommé(e) le-la « **Prestataire**»,

D'autre part,

EXPOSÉ PRÉALABLE :

L'Opérateur :

Monjardinieronline[®] est une plateforme internet dédiée aux services d'entretien du jardin créée en décembre 2016.

Le-la Prestataire:

Société créée en date du d'activité de

D'un chiffre d'affaire de la dernière année

Nombre de salariés-ées

Les parties conviennent, par les présentes et d'un commun accord, de l'exécution de prestations de services spécifiques réalisés par le-la **Prestataire** dans le cadre de commandes sur la plateforme Internet de Monjardinieronline[®] et aux conditions contractuelles suivantes.

Le-la **Prestataire** est adhérent-e à la plateforme de « Monjardinieronline[®] ». L'adhésion à cette plateforme est une condition nécessaire pour la signature du présent contrat de coopération.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le-la **Prestataire** s'engage à réaliser pour le compte de l'**Opérateur**, les services spécifiques de jardinage tels qu'ils figurent dans la liste en Annexe 1 de la présente, laquelle liste pourra être révisée à tout moment par l'**Opérateur**.

Pour l'exécution de ces prestations, le-la **Prestataire** s'oblige à approuver et respecter la charte en Annexe 2 de la présente convention.

Celle-ci pourra être révisée à tout moment par l'**Opérateur**.

ARTICLE 2 - QUALIFICATION DU-DE LA PRESTATAIRE

Le-la **Prestataire** personne physique ou la personne responsable de la personne morale signataire déclare disposer de toutes les qualifications requises pour exercer le métier de jardinier-ère. Il-elle est titulaire de diplôme suffisant ou d'un agrément de « Monjardinieronline[®] » et possède le matériel conforme aux normes nécessaires pour l'exécution de ces prestations.

ARTICLE 3 - UTILISATION DE LA MARQUE « MONJARDINIERONLINE® » ET DU SAVOIR-FAIRE

3.1. La Marque

La marque «Monjardinieronline®» a été déposée le 08/07/2008 et le 30/01/2017 à l'Institut National de la Propriété Industrielle « I.N.P.I. », au nom de «Monjardinieronline®» et enregistrée sous le n° 08/3587477 et 1743321301

L'**Opérateur** exploite une licence d'exploitation exclusive de la marque avec possibilité de concéder des sous licences.

À ce titre, l'**Opérateur** concède au-à la **Prestataire** la jouissance non exclusive de la marque, de l'enseigne et du sigle «Monjardinieronline®», ainsi que toutes annexes actuelles ou futures, bulletins, procédés, fournitures, éléments publicitaires ou slogans.

Le-la **Prestataire** aura l'obligation d'avertir l'**Opérateur** de toute contrefaçon de la marque «Monjardinieronline®».

Le terme «Monjardinieronline®» ne pourra à aucun titre que ce soit figurer dans la raison sociale ou la dénomination du-de la **Prestataire**, s'il-elle exploite son activité en société, ni figurer dans leur inscription au Registre du Commerce, quelle que soit la forme de son exploitation et sous quelque forme que ce soit. Il sera utilisé exclusivement par lui-elle comme licencié-ée de la marque et locataire de l'enseigne. Il-elle devra à ce titre faire figurer la marque sur ses documents commerciaux, précédée du mot« membre du réseau ».

Le-la **Prestataire** s'interdit de porter atteinte à l'image et à la marque du réseau «Monjardinieronline®».

3.2. Le Savoir-Faire :

Le-la **Prestataire** s'engage à respecter les directives de la charte professionnelle de «Monjardinieronline®» telle que figurant en Annexe 2 du présent.

ARTICLE 4 - REDEVANCES

Il est ici précisé qu'une redevance annuelle, d'un montant de 250 euros HT, pour la maintenance de la plateforme Monjardinieronline®, publicité et mise en contact de clients-tes sera réclamée au-à la **Prestataire**.

Le montant de la redevance est indiqué en Annexe 3 du présent. Il est convenu que le tarif de cette redevance stipulé en Annexe 3 pourra être révisé tous les ans à la date anniversaire du présent contrat. Celle-ci sera réglée par chèque ou virement à la signature de la présente et tous les ans à la date anniversaire du présent contrat.

ARTICLE 5 - REPRESENTATION

Conformément à la charte professionnelle de « Monjardinieronline® », tel qu'indiqué en Annexe 2, chaque préposé-ée étant amené-ée à intervenir sur une prestation missionnée par la plateforme de « Monjardinieronline® » devra être en possession du kit vestimentaire, dont le coût est présentement de 115 euros HT.

a) Contenu du kit :

- 2 polos
- 1 veste polaire
- 1 vêtement de pluie
- 1 casquette

b) Les prix du kit

L'ensemble des prix des équipements vestimentaires du kit et au détail sont référencés dans l'Annexe 3 : Tarifs pouvant être révisés tous les ans.

c) Modes de règlements :

Règlement par chèque ou virement à la commande des équipements.

ARTICLE 6 - REMUNERATION DU-DE LA PRESTATAIRE

6.1. Utilisation du Site Internet :

L'**Opérateur** fournira au-à la **Prestataire** ses codes d'accès confidentiels pour accéder à la plateforme de «Monjardinieronline®». Le-la **Prestataire** s'interdit de communiquer ces codes à des tiers.

Le-la **Prestataire** devra régulièrement renseigner le planning de ses disponibilités et tenir à jour les bases de données administratives de la plateforme.

Il-elle s'obligera à informer la plateforme de tout empêchement pour honorer ses rendez-vous et incidents d'interventions consécutifs à ses prestations.

6.2. Rémunération

Le-la **Prestataire** sera rémunéré-ée suivant les interventions réalisées chaque mois sur la base de prix unitaires et d'un forfait de déplacement en Annexe 3 du présent contrat.

Il est ici précisé que la signature du présent contrat vaut acceptation de la grille tarifaire en Annexe 3 qui pourra être révisée tous les semestres à la date anniversaire après accord du-de la **Prestataire**.

6.3. Procédure

Le-la **Prestataire** renseignera sur la plateforme de « Monjardinieronline® »:

- son compte prestataire

- le nombre d'équipes et la constitution qui seront amenés à travailler pour « Monjardinieronline® ».
- de façon régulière les disponibilités à la journée de l'ensemble de ses équipes. Cette action permettra aux clients-tes de « Monjardinieronline® » de réserver des interventions.

Pour chaque intervention le-la **Prestataire** recevra un mail de la plateforme de « Monjardinieronline® » précisant l'heure, la date et le lieu de la commande avec un listing des prestations commandées. Sans avis contraire du-de la **Prestataire** dans les douze heures (12h) de la commande, celle-ci sera réputée acceptée par le-la **Prestataire**.

Pour chaque commande le-la **Prestataire**:

- recevra une notification de commande.
- dans le cas d'un désaccord sur la commande le-la **Prestataire** retournera le mail de commande avec son refus et la motivation du refus ce dans un délai de douze heures (12h) après notification.
- vingt-quatre heures (24h) avant l'intervention, le-la **Prestataire** recevra un mail de rappel. De plus, un SMS sera envoyé au- à la responsable de l'équipe en charge de la commande lui rappelant l'heure, la date, le lieu ainsi que les coordonnées du-de la client-e de « Monjardinieronline® ».
- pour information le-la client-e de « Monjardinieronline® » recevra lui-elle aussi 24h avant l'intervention un rappel avec le nom de l'entreprise et les coordonnées du-de la responsable d'équipe qui va intervenir chez lui-elle.

Après chaque intervention le-la **Prestataire** devra confirmer la bonne exécution de son intervention avec un commentaire si nécessaire. Sans cette validation, le compte du-de la **Prestataire** ne pourra pas être crédité.

Un récapitulatif mensuel des prestations exécutées dans le mois antérieur sera adressé par mail au-à la **Prestataire**, ce qui lui permettra d'adresser sa facturation. La facturation du-de la **Prestataire** à l'**Opérateur** devra être conforme au récapitulatif qui lui sera adressé (références interventions, dates....).

Gestion des différents cas pouvant survenir :

Cas n°1 : Le devis validé est conforme à la prestation à réaliser

Le-la **Prestataire** exécute la prestation et confirme sa bonne exécution sur la plateforme (pouvant être accompagné de photos).

La validation du devis et de la réalisation de la prestation entraînent automatiquement une incrémentation du compte du-de la **Prestataire** sur la plateforme de « Monjardinieronline® ».

Cas n°2 : Le devis validé n'est pas conforme à la prestation à réaliser

Si la prestation à réaliser n'est pas conforme au devis une fois sur site, le-la **Prestataire** propose au-à la client-e de rectifier la prestation sur le site au moyen de son n° d'intervention.

Le-la **Prestataire** devra être force de recherche d'une solution avec le-la client-e pour lui donner au mieux satisfaction.

Le-la **Prestataire** recevra une notification par SMS et par mail de la modification par le-la client-e. Dans l'hypothèse où les clients-tes ne veulent pas modifier leur commande, le-la **Prestataire** ne réalisera pas la commande et sera indemnisé-ée de ses frais de déplacement après validation par le-la chargé-ée de clientèle du-de la **Prestataire**.

Nota : La commande du-de la client-e sera annulée et un avoir, déduction faite des frais de déplacement, sera créé pour le-la client-e.

Le Service Client-e de l'**Opérateur** restera le garant de la bonne foi de l'une ou l'autre des parties dans le cas d'un litige.

Cas n°3 : Annulation par les clients-tes 24h avant l'intervention.

Dans l'hypothèse d'une annulation d'intervention par les clients-tes 24h avant le jour et l'heure d'intervention programmés, l'**Opérateur** n'aura aucune indemnité à verser au-à la **Prestataire**.

Cas n°4 : Annulation par les clients-tes moins de 24h avant l'intervention.

Dans l'hypothèse d'une annulation d'intervention par les clients-tes moins de 24h avant le jour et l'heure d'intervention programmés, le-la **Prestataire** touchera une indemnité équivalente aux frais de déplacement.

Cas n°5 : Non-présentation à un rendez-vous validé.

Dans l'hypothèse où le-la **Prestataire** ne se présenterait pas au rendez-vous validé par lui-elle pour son intervention, il-elle sera pénalisé-ée de 100€ la première fois, de 200€ la deuxième fois. Si un troisième rendez-vous n'est pas honoré, le-la **Prestataire** sera supprimé-ée de la plateforme de « Monjardinieronline® » et la présente convention sera caduque.

Cas n°6 : Avis négatifs des clients-tes sur le-la Prestataire.

Dans l'hypothèse où le-la **Prestataire** accumule des avis négatifs des clients-tes, consignés sur la plateforme de « Monjardinieronline® » sur ses interventions, le-la **Prestataire** sera avisé-ée par mail de ces avis négatifs.

A compter du 4^{ème} avis défavorable, une pénalité de 50% du montant de cette prestation sera appliquée et reversée au-à la client-e sous forme d'avoir.

L'**Opérateur** se réserve le droit de suspendre voire d'annuler le présent contrat dans l'hypothèse où le-la **Prestataire** aura accumulé plus de 4 avis « défavorables » émanant des clients-tes pour lesquels-lles le-la **Prestataire** est intervenu-e.

6.4. Dispositions incluses dans les prestations

Les prestations comprennent :

- L'intervention de tout-e préposé-ée qualifié-ée et du matériel adapté avec son consommable pour assurer les prestations selon les normes en vigueur.

- Le temps passé par le-la **Prestataire** et ses préposés-ées spécialisés-ées pour répondre à la totalité des prestations prévues en Annexe 1 du présent contrat y compris les frais de déplacement en France métropolitaine rendus nécessaires par la mission dans une limite de 60km maximum du siège social du-de la **Prestataire**.
- Le coût de l'assurance professionnelle est inclus dans les prix du-de la **Prestataire**.
- L'ensemble des charges et impôts inhérents.

6.5. Règlement des prestations

Après validation de l'intervention par le-la **Prestataire** et confirmation par le-la client-e de la bonne exécution des prestations, une pré-facturation conforme à la commande sera générée par la plateforme de « Monjardinieronline® ». Cette pré-facturation permettra au-à la **Prestataire** d'établir sa facture.

Le-la **Prestataire** adressera ses factures par courrier et/ou mail (facture@monjardinieronline.com) à « Monjardinieronline® » pour un règlement par virement bancaire à 20 jours fin de mois.

6.6. Escompte

En application de l'article L.441-3 du Nouveau Code du Commerce (Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001), il est précisé qu'aucun escompte n'est applicable en cas de paiement à une date antérieure à celle fixée à chacune des étapes définies à l'article 5.6.

6.7. Exclusion autres rémunérations

Le-la **Prestataire** s'engage à ne percevoir aucune rémunération additionnelle de la part de l'un-e des clients-tes provenant de la plateforme de « Monjardinieronline® ».

Tout manquement à cette disposition entraînerait la résiliation immédiate du présent contrat et fera l'objet d'une demande d'indemnisation de la part de l'**Opérateur**.

ARTICLE 7 - DUREE

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée indéterminée.

Un préavis de deux mois minimum par lettre avec RAR devra être respecté par le-la **Prestataire** pour la rupture de la présente convention.

ARTICLE 8 - OBLIGATION D'INFORMATION ET DE TRANSPARENCE

Le-la **Prestataire** devra informer l'**Opérateur** de tout changement de situation juridique.

De façon générale, il-elle devra informer l'**Opérateur** de tout événement affectant son activité.

Il-elle devra être en permanence en règle de la mise à jour de ses documents administratifs sur la plateforme de « Monjardinieronline® », liste des documents figurant ci-après :

Le-la **Prestataire** devra fournir à l'**Opérateur** :

- la signature du présent contrat
- tous les 6 mois une attestation de vigilance Art R822-1
- chaque année une police d'assurance qui prend en charge le risque de dommage aux biens et aux personnes
- la fourniture de sa déclaration de Services à la personne (NOVA) ouvrant droit à l'avantage fiscal des clients-tes bénéficiant de ses prestations.
- Chaque année la mise à jour de la fiche de compétences et matériel.

L'ensemble de ces documents seront à déposer (au format PDF) sur la plateforme de « Monjardinieronline® ». Les documents ayant une date d'expiration devront être mis à jour au plus tard avant leur date d'expiration. Dans le cas contraire le-la **Prestataire** ne pourra plus accéder à ses disponibilités de planning ouvrant droit aux demandes d'interventions des clients-tes de « Monjardinieronline® ».

RAPPEL

- La non production de documents entraînera la suspension automatique du compte et l'impossibilité pour le-la **Prestataire** de prendre des commandes, puis la résiliation du contrat après mise en demeure infructueuse dans un délai d'un mois.
- La production d'informations erronées entraînera la résiliation immédiate et sans préavis du contrat.

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DE L'OPERATEUR

L'**Opérateur** s'engage à mettre à la disposition du-de la **Prestataire** tous les éléments techniques lui permettant d'utiliser la marque « Monjardinieronline® », conformément aux dispositions du présent contrat.

L'**Opérateur** s'engage à collaborer au lancement et au développement de l'activité du-de la **Prestataire** par le biais de son site internet www.monjardinieronline.fr

L'**Opérateur** s'engage à entretenir et à développer le site et la plateforme de « Monjardinieronline® ».

L'**Opérateur** s'engage à concevoir et gérer la publicité de « Monjardinieronline® ».

L'**Opérateur** a la mission essentielle de diriger et d'animer « Monjardinieronline® » dans le but de maintenir son unité, de sauvegarder la qualité de la marque et d'accroître l'impact de son image sur le marché.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DU-DE LA PRESTATAIRE

10.1. Obligation de diligence du-de la *Prestataire*:

Le-la *Prestataire* consacrera toute diligence dans son activité de coopération avec « Monjardinieronline® » de façon à donner pleine satisfaction à la clientèle. Il-elle pourra effectuer, à ce titre, ses prestations de jardinage du lundi au samedi, de 8 heures à 18 heures.

Le-la *Prestataire* s'engage à approuver et respecter la charte de « Monjardinieronline® » en Annexe 2 du présent.

Tout manquement à cette charte entraînerait la résiliation immédiate du présent contrat et ne pourra faire l'objet d'une demande d'indemnisation de la part du-de la *Prestataire*.

10.2. Informations :

Le-la *Prestataire* tiendra, en outre, l'*Opérateur* parfaitement informé et lui formulera toutes remarques quant à l'état du marché et aux attentes de la clientèle notamment.

10.3. Publicité, promotion et relations publiques :

Le-la *Prestataire* bénéficiera de la notoriété acquise par la marque «Monjardinieronline® » ainsi que de la politique générale de publicité et de promotion menée par l'*Opérateur*.

Le-la *Prestataire* utilisera les fonctions du site internet mises à sa disposition. Il-elle sera vigilant-e aux informations diffusées sur le site, pour la confidentialité des clients-tes.

Le-la *Prestataire* aura la faculté de refuser les promotions mises en place par l'*Opérateur* (pouvant atteindre 10% du tarif de la prestation), dans ce cas, il-elle est tenu-e de le faire savoir à l'*Opérateur* dans un délai de 10 jours ouvrés avant la mise en place de la promotion, et il-elle ne pourra bénéficier d'une redirection des clients-tes obtenus-ues dans le cadre de cette proposition.

Le-la *Prestataire* suivra précisément le cahier des charges imposé par l'*Opérateur* notamment concernant les enseignes extérieures, les documents contractuels.

10.4. Assurances :

Le-la *Prestataire* s'oblige à contracter toute assurance couvrant les risques divers. Il-elle devra assurer sa responsabilité du fait de tout acte entraîné par l'exécution des prestations.

Les contrats d'assurances doivent être communiqués à l'*Opérateur* qui peut exiger les couvertures complémentaires, en rapport avec l'activité du-de la *Prestataire*.

Dans le cas où l'assurance RC de l'*Opérateur* devrait se substituer à celle du-de la *Prestataire* par manquement de celui-ci, la valeur de la franchise d'assurance de l'*Opérateur* lui sera imputée.

Il est convenu d'autre part que chaque partie ne pourra être tenue pour responsable de manquements au contrat provoqués par la grève, les faits de guerre, l'indépendance ou toute autre mesure économique ou politique, la suppression des facilités de transport ou les mesures imposées par les pouvoirs publics et limitant la fabrication ou l'emploi des fournitures nécessaires à la bonne exécution du présent contrat, ou tous autres cas de force majeure.

ARTICLE 11 - INDEPENDANCE ET RESPONSABILITE DES PARTIES

Le-la **Prestataire** est, et demeure, un-e commerçant-e indépendant-e. Il-elle assure personnellement avec le concours de tous-toutes les préposés-ées de son choix, la pleine et entière liberté de gestion et d'exploitation de son entreprise et conserve en conséquence l'exclusive responsabilité des résultats de son exploitation.

Il lui appartient de remplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité de son entreprise, de tenue de sa comptabilité, d'embauche et de licenciement de son personnel, éventuellement de constitution de son entreprise en société, ainsi que tout rapport avec les autorités administratives et judiciaires compétentes, sans que l'**Opérateur** puisse intervenir en quelque matière que ce soit dans la direction et la gestion de l'entreprise du-de la **Prestataire**.

En conséquence, l'**Opérateur** ne peut encourir aucune responsabilité du fait des actes accomplis par le-la **Prestataire**, notamment au titre de l'exploitation commerciale.

Dans le cas où l'un-e de ses clients-tes viendrait à rechercher la responsabilité de l'**Opérateur**, le-la **Prestataire** sera tenu-e de prendre immédiatement le lieu et la place de l'**Opérateur**, dans toute contestation et procédure et de le garantir contre toute condamnation pouvant intervenir de ce chef.

La rémunération perçue par l'**Opérateur** au titre des prestations effectuées par le-la **Prestataire** est forfaitaire et irréductible, de sorte que l'**Opérateur** n'est pas fondé à réclamer une rémunération complémentaire, à titre de participation aux bénéfices ou autrement, sous la seule réserve de services facultatifs, qui feront l'objet d'une facturation séparée après accord des parties tant sur la nature des services convenus que sur les prix desdits services.

En contrepartie, l'**Opérateur** n'est tenu de supporter aucune perte d'exploitation de quelque nature que ce soit du-de la **Prestataire** qui exploite son entreprise à ses risques et périls, puisqu'il-elle est commerçant-e indépendant-e.

De même, le-la **Prestataire** ne peut prétendre à aucune rémunération particulière des services propres qu'il pourra rendre soit à l'**Opérateur** soit à d'autres **Prestataires**, à l'occasion de l'exercice de son activité, pas plus qu'il-elle ne saurait être contraint-e de contribuer à une perte quelconque éprouvée par l'**Opérateur** dans la gestion et l'exploitation de sa propre entreprise.

ARTICLE 12 - CONTRAT « INTUITU PERSONAE »

Le présent contrat a un caractère strictement personnel à l'égard du-de la **Prestataire**.

L'**Opérateur** n'exceptera aucune sous-traitance du-de la **Prestataire**.

En conséquence, le-la **Prestataire** ne pourra céder à titre onéreux ou gratuit, ni transmettre, à un titre quelconque, le bénéfice du présent contrat. Il ne peut se substituer à une autre personne dans l'exécution de ses engagements. Il-elle y est tenu-e personnellement, notamment:

a) Si le-la **Prestataire** est une personne physique :

En cas de décès, cession de fonds de commerce ou de l'un de ses éléments, de location, location-gérance, apport du fonds à une société, mise en nantissement, gérance du fonds de commerce.

b) Si le-la **Prestataire** est une société :

En cas de modification de la forme de la société, de changement dans la personnalité ou du décès soit de l'un-e des associés-ées possédant une part importante du capital soit de l'un-e des dirigeants effectifs-ves (administrateurs-trices, gérants-tes ou principaux-ales responsables), de prise de participation ou de cession ayant pour effet de transférer plus de 25% de la propriété des parts ou actions composant le capital, de cession de fonds de commerce ou de l'un de ses éléments, de location, location-vente, apport, mise en nantissement ou en gérance du fonds de commerce.

Dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, l'**Opérateur** sollicité examinera par priorité la candidature du-de la successeur-euse présenté-ée par le-la **Prestataire** lui-elle-même, ou ses ayants droits.

Le fait par l'**Opérateur** de ne pas accorder la cession au-à la successeur-euse présenté-ée, ou de ne pas agréer les modifications prévues, ne saurait donner lieu à une indemnité au profit du-de la **Prestataire**.

L'**Opérateur** aura un délai d'un mois à réception d'une demande précisant les conditions de la cession ou de la transmission projetée pour notifier son agrément ou son désaccord par lettre recommandée avec accusé de réception, étant entendu qu'en cas d'agrément le-la **Prestataire** restera garant-e solidaire du-de la nouveau-nouvelle **Prestataire** pendant un délai d'un (1) an.

Il est toutefois précisé qu'en cas de cession de l'entreprise, le contrat de coopération ne peut en aucun cas être considéré comme un élément du fonds de commerce. Toute cession impose la signature d'un nouveau contrat de coopération avec le-la preneur-euse, contrat dont les termes pourront être modifiés par rapport au premier contrat signé avec le-la cédant-e sachant que ces modifications sont à l'entière discrétion de l'**Opérateur**.

Si l'entreprise de l'**Opérateur** venait à se vendre et si le représentant légal de l'entreprise **Opérateur** venait à changer, il est bien entendu que la relation contractuelle des présentes serait du ressort du-de la repreneur-euse. Il est clairement précisé que cette cession n'est absolument pas un motif valable de cessation de contrat dès lors que les prestations prévues aux présentes restent inchangées.

L'**Opérateur** devra néanmoins informer le-la **Prestataire** de la cession contractuelle et de l'identité du-de la cessionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la cession définitive.

ARTICLE 13 - RESILIATION

En cas d'inexécution par l'une des parties d'une seule de ses obligations contractuelles, la résiliation du contrat serait encourue de plein droit, 15 jours après une mise en demeure restée sans effet.

La résiliation du contrat est encourue de plein droit en cas de non réalisation des prestations sans motif valable.

Toute résiliation se fera aux torts de la partie qui n'a pas exécuté son obligation contractuelle, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 14 - NON CONCURRENCE

Le-la **Prestataire** s'interdit de travailler directement pour les clients-tes avec lesquels-elles il est entré en contact par l'intermédiaire du site de « Monjardinieronline® » pour les prestations indiquées à l'article 1 de la présente convention. Le-la **Prestataire** s'interdit également de réaliser toute opération de prospection des clients-tes de « Monjardinieronline® ».

Après la rupture du contrat de coopération, le-la **Prestataire** s'interdit de prospecter directement ou indirectement les clients-tes avec lesquels-elles il a travaillé par l'intermédiaire de « Monjardinieronline® » pour exécuter les prestations indiquées à l'Annexe 1 du présent pendant deux ans à compter de la rupture de la présente convention.

ARTICLE 15 - CONVENTIONS ANTERIEURES ET RESPECT DES ATTRIBUTIONS DE COMPETENCE

Les parties soumettent la présente convention au droit français. Tous différends relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de la ville du siège social de l'**Opérateur**.

Les conditions générales de prestations de service conclues avec les clients-tes ne remettent pas en cause la présente convention.

ARTICLE 16 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties élisent domicile à leur siège social.

ARTICLE 17 - ECHANGES ENTRE LES PARTIES

Le-la **Prestataire** déclare accepter de recevoir les convocations et toutes les informations de la société « MONJARDINERONLINE® » par courriel pour limiter les frais d'envoi, de gestion et favoriser l'économie de papier.

Fait en deux exemplaires originaux à....., Le

_ Signatures des parties

Pour l'**Opérateur**

Pour le-la **Prestataire**

ANNEXES

- ANNEXE- 1** **Liste des Prestations avec description**
- ANNEXE- 2** **Charte Professionnelle de « Monjardinieronline® »**
- ANNEXE- 3** **Tarifs**

ANNEXE – 1 Liste des Prestations avec description

Remarques préalables :

- ***Chaque artisan-ane doit impérativement être vigilant-e sur sa sécurité pendant les interventions (être muni-e de lunettes de protection, casque, gants...)***
- ***Chaque artisan-ane doit s'assurer du bon fonctionnement de son matériel et de l'approvisionnement en carburant.***

1. Tonte de gazon :

- Tonte du gazon
- Evacuation des déchets de végétaux en centre de compostage
- Détourage des massifs et des arbres avec un coupe-bordures

Matériel requis :

- Tondeuse rotative et/ou tracteur tondeuse muni d'un bac de ramassage (selon accès)
- Coupe-bordures

2. Scarification :

- Tonte du gazon
- Scarification
- Ramassage et évacuation des déchets de végétaux en centre de compostage.

Matériel requis :

- Tondeuse rotative et/ou tracteur tondeuse muni d'un bac de ramassage (selon accès)
- Scarificateur

3. Taille de haie :

- Taille de la haie sur 3 faces (2 côtés et le dessus)
- Ramassage et évacuation des déchets de végétaux en centre de compostage.

Matériel requis :

- Taille-haie mécanique

4. Réduction d'une hauteur de haie :

- Réduction de la hauteur de haie dans la limite de 1/3 de sa hauteur
- Ramassage et évacuation des déchets de végétaux en centre de compostage.

Matériel requis :

- Taille-haie mécanique
- Tronçonneuse

5. Taille d'arbustes caducs, persistants ou tapissants:

- Taille de formation ou de floraison des arbustes caducs, persistants
- Ramassage et évacuation des déchets de végétaux en centre de compostage

Matériel requis :

- Sécateur manuel et/ou coupe-branches (pour les gros bois et le parement des plaies supérieures à 5 cm)

6. Taille des rosiers arbustifs :

- Taille de formation ou de floraison des rosiers décors, arbustifs, tapissants
- Ramassage et évacuation des déchets de végétaux en centre de compostage,

Matériel requis :

- Sécateur manuel et/ou coupe-branches

7. Taille des végétaux en forme topiaire :

- Taille d'entretien de plante en forme topiaire (hauteur inférieure à 2 mètres)
- Ramassage et évacuation des déchets de végétaux en centre de compostage

Matériel requis :

- Sécateur manuel et /ou cisaille motorisée

8. Taille des plantes grimpantes y compris rosiers :

- Taille d'entretien des plantes grimpantes (jusqu'à une hauteur de 4 mètres)
- Ramassage et évacuation des déchets de végétaux en centre de compostage

Matériel requis :

- Sécateur manuel
- Sécateur sur perche

9. Débroussaillage de terrain :

- Débroussaillage du terrain

Les déchets de coupe sont laissés sur place pour décomposition organique

Matériel requis :

- Débrousailleuse thermique à disque et/ou débrousailleuse thermique à fléau

10. Bêchage des massifs et haies :

- Le bêchage manuel des massifs arbustifs, des pieds d'arbres, de toute surface régulièrement entretenue sur une profondeur de 5 cm
- Griffage et/ou ratissage
- Découpe des bordures de massifs
- Ramassage et évacuation des déchets de végétaux en centre de compostage.

Matériel requis :

- Petit matériel lié au travail du sol (bêche, binette...)

11. Ramassage des feuilles :

- Soufflage des feuilles
- Mise en tas

Les déchets sont évacués ou stockés à l'endroit choisi par le-la client-e

Matériel requis :

- Souffleur thermique
- Râteau à gazon

12. Nettoyage haute pression

- Le nettoyage des sols et murets (hauteur inférieure à 2,5 mètres)

Matériel requis :

- Nettoyeur haute pression à eau froide

ANNEXE – 2 CHARTE PROFESSIONNELLE de Monjardinieronline®

Obligations du-de la PRESTATAIRE:

1. Adhérer à la plateforme intranet de Monjardinieronline®
2. Communiquer les documents administratifs en cours de validité
3. Apposer la marque Monjardinieronline® sur le ou les véhicules d'intervention client
4. Porter les vêtements Monjardinieronline® (Polo, polaire et casquette...)
5. Avoir une tenue présentable pour l'intervention client-e
6. Posséder un ordinateur et un smartphone
7. Avoir une messagerie et un abonnement internet

Mode opératoire :

1. Remplir toute les semaines ses disponibilités sur le planning de la plateforme.
2. Valider sur la plateforme (devis, date et heure) de chaque demande d'intervention
3. Se présenter chez le-la client-e :
 - à la date et à l'heure prévues
 - avec une tenue correcte estampillée Monjardinieronline®
 - faire l'état des lieux avec le-la client-e dès son arrivée afin de vérifier la commande. Dans le cas où le-la client-e ne serait pas présent, faire des photos avant et après intervention (la présence ou non du client sera indiquée sur la plateforme à l'heure d'arrivée du prestataire).
 - exécuter la commande en respectant les lieux, les règles de sécurité et d'hygiène.
 - valider la fin d'intervention sur la plateforme avec son smartphone en renseignant les points de contrôles.
 - prendre des photos en cas de contestation du client et lui donner la marche à suivre sur le site pour porter réclamation.
 - laisser les lieux propres en repartant.
4. Après validation de l'intervention et confirmation parle-la client-e, la facturation sera automatiquement faite par la plateforme Monjardinieronline® pour règlement.

Date :

Signature,
précédée de la mention « Lu et approuvé » :

ANNEXE – 3 TARIFS

Tarifs Entretien 2017						
Le tarif s'applique en fonction des quantités		Catégorie	Unité	Quantité	Prix Unitaires HT	Total Temps (minute)
1 - TONTE DE GAZON						
	1 à 249	Forfait	Forfait	1	0,076 €	0:36
	250 à 499	Forfait	Forfait	1	0,058 €	1:00
	500 à 1000	surface	M ²	500	0,054 €	1:00
	1000 et +	surface	M ²	1000	0,054 €	2:00
2 - SCARIFICATION						
	1 à 249	Forfait	Forfait	1	0,230 €	0:00
	250 à 499	surface	M ²	250	0,230 €	1:45
	500 à 1000	surface	M ²	500	0,202 €	3:00
	1000 et +	surface	M ²	1000	0,180 €	5:30
3 - TAILLE DE HAIE RÉGULIÈREMENT ENTRETENUE						
	hauteur <1,00m	longueur	mètre linéaire	1	2,520 €	0:04
	hauteur <2,50m	longueur	mètre linéaire	1	7,920 €	0:12
	hauteur <4,00m	longueur	mètre linéaire	1	9,360 €	0:15
4 - RÉDUCTION D'UNE HAUTEUR DE HAIE						
	Réduction de 50cm	longueur	mètre linéaire	1	10,152 €	0:13
	Réduction de 1,00m	longueur	mètre linéaire	1	11,160 €	0:15
	Réduction de 1,50m	longueur	mètre linéaire	1	13,320 €	0:18
5 - TAILLE D'ARBUSTES CADUCS OU PERSISTANTS						
	hauteur <2,00m	plante(s)	unité	1	4,680 €	0:07
	hauteur <3,00m	plante(s)	unité	1	8,280 €	0:13
	hauteur <4,00m	plante(s)	unité	1	14,580 €	0:32
6 - TAILLE DES ROSIERS ARBUSTIFS ; GRAMINÉES ; VIVACES						
		plante(s)	unité	1	3,600 €	0:06
7 - TAILLE DES PLANTES TAPISSANTES						
	hauteur <0,40m	plante(s)	m ²	1	3,672 €	0:06
8 - TAILLE DE VÉGÉTAUX EN FORME TOPIAIRE						
	hauteur <1,00m	plante(s)	unité	1	9,360 €	0:15
	hauteur <2,00m	plante(s)	unité	1	18,000 €	0:30
9 - TAILLE DES PLANTES GRIMPANTES Y COMPRIS ROSIERS						
		plante(s)	unité	1	25,920 €	0:39
10 - DÉBROUSSAILLAGE DE TERRAIN (sans ramassage)						
	1 à 100	Forfait	Forfait	1	0,216 €	0:42
11 - BÊCHAGE DES MASSIFS ARBUSTIFS ET HAIES						
			m ²	1	2,246 €	0:04

12 - RAMASSAGE DES FEUILLES					
	m ²	1	0,403 €	0:00	
13 - NETTOYAGE HAUTE PRESSION					
Frais fixe installation	Forfait	1	10,400 €		
surface <20m ²	Forfait	1	28,800 €	0:48	
surface >20m ²	m ²	1	1,440 €	0:02	
15 - FRAIS DE DÉPLACEMENT					
	1	unités	1	30,000 €	30

Kit de vêtements	
Désignation	Quantité
Vêtement de pluie	1
Veste polaire	1
Polo	2
Casquette	1
Tarif HT	115,00 €
Tarif TTC	138,00 €

Tarif vêtement unitaire		
Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
Vêtement de pluie	54,00 €	64,80 €
Veste polaire	25,00 €	30,00 €
Polo	12,00 €	14,40 €
Casquette	11,00 €	13,20 €
Livraison pour toutes commandes	8,50 €	10,20 €